



Plainte pour faux usage de faux

Par **Nico62575**, le **03/11/2022** à **13:21**

Bonjour et merci de vos réponses

Voici un peu plus d'un an que j'ai commencé à formuler une plainte contre mon ex concubine..ni marié..ni pacsé..qui gerai mes comptes sans le moindre regard de ma part..

50000€ initial sur 5 ans de diverses crédit à mon nom seul..

Failli perdre ma voiture...etait chez un huissier sans le savoir...des relevés de compte qui font penser à de l'escroquerie avec complicité pour sortir l'argent..dossier bansue de france

Toutes les preuves sont là..graphologue..sms demontrant mon innocence lors de la reprise en main de mes comptes ..et j imagine les relations qu elle entretenait avec tout les creanciers sont là aussi..

Ma plainte est revenue chez les magistrats apres enquêtes depuis presque 3 mois

Cela risque de durer encore longtemps ou classé sans suite??

L'enquête preliminaire peut elle être profonde,?

Que risque t elle vu les circonstances et sa toute impunité flagrante,?

Merci de vos considérations

Par **Visiteur**, le **03/11/2022** à **18:38**

BJR, je n'ai pas de connaissance particulière en escroqueries et suite juridique, mais soyez patient, même si l'enquête est terminée, les délais sont de plus en plus longs.

Par **MARKOWICZ BENJAMIN**, le **08/11/2022** à **17:45**

Bonjour,

Comme je le comprends, votre plainte en enquête préliminaire fait l'objet d'une enquête.

Celà est une bonne chose, même si le délai de traitement est long.

Si votre plainte n'était pas traitée, je vous conseillerais de déposer une plainte avec constitution de partie civile ou faire une citation directe, mais si une enquête est en cours, il faut laisser faire.

Au besoin, prendre contact avec le Substitut en charge de l'enquête ou le service de Police.

L'enquête préliminaire peut être approfondie, mais malheureusement, à la discrétion du Parquet, contrairement à une instruction, pendant laquelle la partie civile peut faire des demandes d'actes.

Bien cordialement

Benjamin MARKOWICZ AVOCAT

Par **Zénas Nomikos**, le 12/11/2022 à 15:29

Bonjour,

sur la plainte et sa procédure :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/plainte-penale-victime-presumee-plaignant-27446.htm>